

Département d'histoire
Modalités du contrôle des connaissances des enseignements de
Licence
En attente de validation définitive.

1. GENERALITES

Le règlement du contrôle des connaissances des Unités d'enseignement de Licence placées sous la responsabilité **du département** d'histoire de l'Unité de formation et de recherche Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société (UFR SLHS) sous le sceau du Conseil d'Administration de l'Université est porté à la connaissance des étudiants par voie d'affiche dans le mois qui suit la rentrée. **Chaque étudiante-e doit impérativement prendre connaissance de ces dispositions.** Les fiches officielles répertoriant les modalités pour chaque unité d'enseignement sont consultables à l'administration. Le texte synthétique ci-dessous en reprend les éléments essentiels. **Il ne constitue en aucun cas une base juridique.**

Les unités transversales de Licence placées sous la responsabilité **du département** d'histoire de l'Unité de formation et de recherche Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales sont évaluées dans le cadre du contrôle continu, sauf exception.

Les épreuves d'examen de seconde session de **L1** et de **L2** sont toutes organisées par la Scolarité dans le cadre d'un examen terminal. Parmi les exercices de contrôle continu, chaque étudiant(e) présente **un exercice oral par Unité d'enseignement** disciplinaire d'histoire, et ce du semestre 1 au semestre 4. L'enseignant(e) responsable de l'UE vérifie si cette obligation a été respectée.

Dans le cadre de leur liberté pédagogique, les enseignants ont la possibilité de proposer aux « étudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu » une ou plusieurs évaluations supplémentaires par Unité d'enseignement. Toutes les évaluations supplémentaires auront un coefficient identique. Cette/ces évaluation(s) supplémentaire(s) ne sera/ont pas prise(s) en compte si elle(s) diminue(nt) la note obtenue par l'étudiant(e) empêché(e) à l'issue des épreuves obligatoires ; elle(s) constituera/constitueront 25% de la note finale de l'étudiant(e) empêché(e).

2. 1^{ère} ANNEE (SEMESTRES 1 & 2)

– Unités d'enseignement JHUA 311, JHUA 312, JHUA 321 et JHUA 322

– *Étudiant(e) étant dans l'impossibilité de participer au contrôle continu*

Une évaluation écrite dans chaque **module avec une** épreuve commune à l'évaluation finale écrite des étudiants soumis au régime du contrôle continu.

– *Étudiant(e) soumis(e) au Contrôle Continu*

La validation de chaque Unité d'enseignement se fait dans le cadre du contrôle continu (évaluations organisées par les enseignants). Elle se compose de :

- 1 évaluation écrite libre de **3h** (dissertation ou autre exercice) par période organisée au cours du semestre, soit deux notes de même coefficient valant ensemble 1/3 de la note finale ;
- 1 note de TD par période (note qui peut être la moyenne coefficientée de plusieurs exercices notés), soit deux notes de même coefficient valant ensemble 1/3 de la note finale ;
- 1 évaluation finale écrite de **3h** organisée lors de la semaine des examens placée après le semestre valant 1/3 de la note finale.

– **Unités d’enseignement JHUA 313 et JHUA 323**

– *Étudiant(e) étant dans l’impossibilité de participer au contrôle continu*

Une évaluation écrite *par période* dans chaque Unité d’enseignement (épreuve commune à l’évaluation finale écrite des étudiants soumis au régime du contrôle continu), soit deux notes de même coefficient valant chacune 50% de la note finale de la dite Unité d’enseignement.

– *Étudiant(e) soumis(e) au Contrôle Continu*

La validation de chaque Unité d’enseignement se fait dans le cadre du contrôle continu (évaluations organisées par les enseignants). Elle se compose de :

- 1 note de TD par période (note qui peut être la moyenne coefficientée de plusieurs exercices notés réalisés durant le semestre), soit deux notes de même coefficient valant ensemble 50% de la note finale ;
- 1 évaluation finale écrite par période et par groupe de TD, organisée et surveillée par les enseignants, soit deux notes de même coefficient valant ensemble 50% de la note finale.

3. 2^{ème} Année (SEMESTRES 3 & 4)

– **Unités d’enseignement JHUB 331, JHUB 332, JHUB 341 et JHUB 342**

– *Étudiant(e) étant dans l’impossibilité de participer au contrôle continu*

Une évaluation écrite dans **chaque module avec une** épreuve commune à l’évaluation finale écrite des étudiants soumis au régime du contrôle continu.

– *Étudiant(e) soumis(e) au Contrôle Continu*

La validation de chaque Unité d’enseignement se fait dans le cadre du contrôle continu (évaluations organisées par les enseignants). Elle se compose de :

- 1 note de TD : coefficient 0,5 (soit 50 % de la note finale) ;
- 1 note d’examen d’une durée de **4h** (épreuve finale écrite organisée lors de la semaine des examens placée après le semestre) : coefficient 0,5 (soit 50 % de la note finale).

La note de TD est le résultat des travaux réalisés dans le cadre des TD de chaque période de l’histoire. Chaque période donne lieu à l’attribution d’au moins une note de TD. La note de TD de chaque Unité d’enseignement est donc la moyenne *simple* (c’est-à-dire que les notes qui la composent sont non coefficientées) des notes obtenues dans chaque TD des deux périodes concernées.

– **Unités d’enseignement JHUB 333 et JHUB 343**

– *Étudiant(e) étant dans l’impossibilité de participer au contrôle continu*

Une évaluation finale écrite par période et par groupe de TD (épreuve commune à l’évaluation finale écrite des étudiants soumis au régime du contrôle continu).

– *Étudiant(e) soumis(e) au Contrôle Continu*

La validation de chaque Unité d’enseignement se fait dans le cadre du contrôle continu (évaluations organisées par les enseignants). Elle se compose de :

- 1 note de TD par période (note qui peut être la moyenne coefficientée de plusieurs exercices notés réalisés durant le semestre), soit deux notes de même coefficient valant ensemble 50% de la note finale ;
- 1 évaluation finale écrite par période et par groupe de TD , organisée et surveillée par les enseignants, soit deux notes de même coefficient valant ensemble 50% de la note finale.

4. 3^{ème} Année (SEMESTRES 5 & 6)

– **Unités d’enseignement JHUC 3513, 3523, 3533 et JHUC 3613, 3623, 3633 :**

– *Étudiant(e) étant dans l’impossibilité de participer au contrôle continu*

Au moins une évaluation écrite dans chaque Unité d’enseignement d’une **durée de 4h**, avec tirage au sort alphabétique entre les deux thèmes de l’unité (épreuve commune à l’évaluation finale écrite des étudiants soumis au régime du contrôle continu). Oral au rattrapage avec tirage au sort alphabétique entre les deux thèmes.

– *Étudiant(e) soumis(e) au Contrôle Continu*

Contrôle continu : au moins une épreuve écrite d’une durée de 3h par période
Epreuve finale écrite de 4h, avec éventuel tirage au sort , épreuve organisée lors de la semaine des examens placée après le semestre.

Oral au rattrapage.

– **Unités d’enseignement JHUC 3543 et JHUC 3643.**

– *Étudiant(e) étant dans l’impossibilité de participer au contrôle continu*

Une évaluation écrite *par thématique* dans chaque Unité d’enseignement (épreuve commune à l’évaluation finale écrite des étudiants soumis au régime du contrôle continu). Oral au rattrapage avec tirage au sort alphabétique entre les deux périodes.

– *Étudiant(e) soumis(e) au Contrôle Continu*

Différents exercices oraux ou écrits proposés dans le cadre des thématiques, donnant lieu à au moins une note par période. Oral au rattrapage.

– **Unité d’enseignement JHUC 3653**

– *Étudiant(e) étant dans l’impossibilité de participer au contrôle continu*

– *Stage d’une semaine dans un lieu professionnel de votre choix sanctionné par un rapport de stage. Prendre contact avec l’enseignant(e).*

- Étudiant(e) soumis(e) au Contrôle Continu.
- Stage d'une semaine pendant la semaine banalisée à cet effet, dans un lieu professionnel de votre choix, sanctionné par un rapport de stage.